



# L'efficacité de la lutte contre les violences criminelles : le test des taux d'homicide dans le monde et en longue durée

**Maurice Cusson**

Maurice Cusson est Professeur à l'École de Criminologie et Chercheur au Centre international de Criminologie comparée de L'Université de Montréal. Expert associé à l'IPJ.

## Résumé

Dans cet article, le critère de l'efficacité des efforts des professionnels de la sécurité et de la justice, c'est la non-violence mesurée par des taux d'homicide relativement bas. On s'appuie sur deux corpus de recherches. Le premier porte sur l'évolution pluriséculaire des homicides en Europe et le deuxième corpus analyse les facteurs qui rendent compte des variations des homicides dans 146 pays du monde. On dégage de ces recherches comparant les taux d'homicide dans le temps et dans l'espace des informations sur l'efficacité de la lutte contre la violence criminelle.

Mis ensemble, ces travaux nous apprennent qu'une nation lutte efficacement contre la violence létale si elle réunit trois conditions. Premièrement, elle dispose d'un personnel policier intègre et respecté qui parvient à élucider des pourcentages élevés de crimes. Deuxièmement, les juges et autres magistrats des nations pacifiques sont indépendants et respectueux de la règle de droit. La troisième condition de la non-violence, c'est tout simplement une éducation à la civilité et au contrôle de soi.

L'Institut pour la Justice est une association de citoyens préoccupés par les dérives de la justice pénale, qui répercute et canalise les inquiétudes de chacun et propose des réformes pragmatiques. L'association s'appuie sur un réseau d'experts du champ pénal pour promouvoir une justice plus lisible pour le citoyen, plus efficace contre la criminalité et plus équitable vis-à-vis des victimes.

Édité par l'Institut Pour la Justice  
Association loi 1901

Contacts :  
01 45 81 28 15  
[publications@institutpourlajustice.org](mailto:publications@institutpourlajustice.org)



Que savons-nous sur l'efficacité des contrôles sociaux et des institutions policières et judiciaires en matière de lutte contre les violences criminelles les plus graves ? Que penser de l'opinion des sceptiques selon qui la criminalité ne serait pas impactée par les efforts entrepris pour la faire reculer ? Deux importants corpus de recherches consacrées à l'homicide et aux raisons pour lesquelles ce crime recule nous apportent des éléments de réponse. Il s'agit en premier lieu d'un programme de recherche réalisé par un criminologue de l'Université de Cambridge sur une base de données historique permettant de décrire les évolutions en longue durée des homicides. Le deuxième programme découle des travaux d'une équipe de l'Université de Montréal : l'Enquête mondiale sur l'homicide. Ces deux entreprises de recherches nous font découvrir que les fréquences d'homicides ne sont pas insensibles aux pressions exercées par les contrôles sociaux formels et informels.

L'article est divisé en deux parties. La première est consacrée à la Base de données historique sur l'homicide de Cambridge qui contient des informations précieuses sur les homicides perpétrés depuis le Moyen Âge jusqu'à aujourd'hui. La deuxième porte sur l'Enquête mondiale sur l'homicide, une recherche dans le cadre de laquelle l'on a recueilli des informations contemporaines sur les homicides dans la quasi-totalité des pays du monde de plus de 5 millions d'habitants. Qui plus est, dans cette recherche, on a aussi capté des informations sur une série de variables dépendantes : variables socio-économiques et, plus importantes pour notre propos, des variables portant sur la qualité du travail policier dans tous les pays visés par la recherche ainsi que sur le fonctionnement de la justice criminelle.

**La découverte de la régression pluri-séculaire des taux d'homicide et des raisons pour lesquelles ce progrès fut accompli s'offre à nous comme la meilleure démonstration scientifique d'une victoire des contrôles sociaux et de l'action de sécurité sur la violence.**

## La Base de données historique sur l'homicide

La découverte de la régression pluri-séculaire des taux d'homicide et des raisons pour lesquelles ce progrès fut accompli s'offre à nous comme la meilleure démonstration scientifique d'une victoire des contrôles sociaux et de l'action de sécurité sur la violence. Cette découverte, nous la devons à une cinquantaine d'historiens, de criminologues et autres chercheurs en sciences humaines.

En longue durée, les taux d'homicide offrent la mesure la plus fiable de la criminalité la plus grave, d'abord parce que, dans une ville, il est très difficile pour un meurtrier de dissimuler le cadavre de sa victime et parce que, si cette ville s'est dotée d'une organisation judiciaire et policière tant soit peu opérationnelle, la plupart de ces cadavres seront signalés aux autorités qui se chargeront de les enregistrer et d'ouvrir une enquête. Ce qui veut dire que si, par exemple, à Londres, les meurtres compilés dans les archives criminelles sont, compte tenu de la population, dix fois plus fréquents au XIV<sup>e</sup> siècle qu'au XIX<sup>e</sup> siècle, nous pouvons soutenir que nous sommes en présence d'une réelle diminution des crimes de sang. Ceci dit, racontons l'histoire de la découverte de la dégringolade des taux d'homicide en Europe depuis le Moyen Âge jusqu'à nos jours.

Tout commença par de laborieux travaux d'historiens qui consacraient des années à de patientes recherches dans les archives judiciaires des villes européennes. Ces chercheurs faisaient le décompte de tous les dossiers d'homicides pour ensuite rapporter leurs nombres aux estimations de la population des villes dans lesquelles ces crimes avaient été perpétrés. C'est ainsi qu'ils purent estimer assez précisément les taux d'homicide d'un grand nombre de villes européennes depuis la fin du Moyen Âge jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle (pour ne nommer que quelques-uns de ces historiens : Beattie 1974, Becker 1976, Hanawalt 1976, Cockburn 1977, Hammer 1978, Ruggiero 1980). En 1981, leurs publications firent l'objet d'une première synthèse consacrée aux homicides dans les villes anglaises allant du XIV<sup>e</sup> siècle jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle. Un bilan qui faisait constater une décroissance indiscutable et forte de la fréquence des homicides au fil des siècles en Angleterre (Gurr

1981).

Par la suite, d'autres chercheurs prennent le relais et dépouillent les archives de plusieurs villes de France, des Pays-Bas, d'Allemagne, de Suisse, d'Italie et des pays scandinaves. Et, en 2004, Eisner en fait le décompte : 823 estimés locaux de taux d'homicide tirés de 115 études historiques effectuées entre le XIII<sup>e</sup> siècle et le XVIII<sup>e</sup> siècle. Il ajoute ensuite à ces travaux historiques des statistiques nationales portant sur les XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles dans de nombreux pays européens. Il réunit le tout dans une base de données : *History of Homicide Database*. (Eisner 2003 et 2014).

En 2014, Eisner, ayant continué d'enrichir sa base de données, aligne les chiffres qui démontrent de manière indiscutable que la fréquence des homicides est divisée par 20 entre la fin du Moyen Âge et le début du XXI<sup>e</sup> siècle comme on le voit dans ce qui suit.

### Décroissance des taux d'homicide en Europe du XIII<sup>e</sup> siècle au XXI<sup>e</sup> siècle (Eisner)

**C'est ainsi que les nations européennes ont cheminé au fil des siècles vers des situations telles que de plus en plus de citoyens se trouvaient en présence d'individus qui inhibaient leur agressivité, soit parce qu'ils avaient peur d'être punis, soit parce qu'ils avaient appris à maîtriser leur propre violence.**

Entre le XIII<sup>e</sup> siècle et le XIV<sup>e</sup> siècle : 27 homicides par 100 000 habitants ;

entre 1500 et 1549 : 20,1 homicides par 100 000 ;

entre 1600 et 1649 : 12,0 homicides par 100 000 ;

entre 1700 et 1749 : 5,0 homicides par 100 000 ;

entre 1800 et 1825 : 3,5 homicides par 100 000 ;

entre 1900 et 1925 : 2,0 homicides par 100 000 ;

entre 2000 et 2012 : 1,0 homicide par 100 000.

Ces chiffres ont été repris par Pinker qui, dans deux livres majeurs publiés en 2011 et en 2018, ajoute toute une série de chiffres établissant que plusieurs autres manifestations de la violence, très élevées autrefois, ont aussi régressé au fil des siècles. Dans les sociétés dites primitives, il n'était pas rare que les homicides grimpent jusqu'à des taux de 100 par 100 000 habitants. Au cours du XVI<sup>e</sup> et du XVII<sup>e</sup> siècle, les guerres de religion additionnée aux chasses aux sorcières ont fait des millions de tués.

La première explication du recul de la violence entre le Moyen Âge et le XX<sup>e</sup> siècle fut proposée par Norbert Elias en 1939; puis elle fut reprise et affinée par Eisner et Pinker. Au cœur de la théorie se trouve le constat de deux grands processus concomitants et nécessaires l'un pour l'autre : la montée en puissance d'États qui excluaient la violence des rapports sociaux, d'une part, et d'autre part, l'acquisition, par le citoyen, du contrôle de soi et de ses impulsions agressives (ce que Elias appelait l'autocontrôle). Quand ces deux conditions furent réunies au XIX<sup>e</sup> siècle, un homme qui rencontrait un inconnu savait qu'il devait et pouvait contrôler sa violence parce qu'il était assuré que l'autre se retiendrait de l'attaquer. Et il savait aussi qu'il risquait de subir les foudres de la puissance publique s'il s'en prenait violemment à autrui. C'est dire que le Léviathan de Hobbes s'impose comme la condition nécessaire du contrôle de soi dans les rapports privés. En l'absence d'un État assez puissant pour dissuader l'homme d'être un loup pour l'homme, nul n'aura intérêt à se contrôler devant un individu menaçant : le plus sûr pour lui sera de tirer le premier. C'est ainsi que les nations européennes ont cheminé au fil des siècles vers des situations telles que de plus en plus de citoyens se trouvaient en présence d'individus qui inhibaient leur agressivité, soit parce qu'ils avaient peur d'être punis, soit parce qu'ils avaient appris à maîtriser leur propre violence.

Cette théorie d'Elias dite de la civilisation des mœurs – qui, en 1939, restait une hypothèse

– fut complétée et affinée par Eisner lui-même (2014), par Pinker (2011, 2018) et par l'auteur de ces lignes (2015). Ces auteurs l'ont complétée en s'appuyant sur l'histoire des institutions juridiques et policières, sur l'histoire des contrôles sociaux, de l'éducation et du contrôle de soi. Voici comment cette histoire peut être racontée.

À partir de la fin du Moyen Âge, les monarchies européennes enregistraient de plus en plus de victoires sur les féodaux lesquels étaient des seigneurs de la guerre rêvant de plaies et de bosses : des fauteurs de violences incapables de se contrôler eux-mêmes et encore moins d'empêcher leurs paysans ou leurs serfs de se rebeller ou de s'entretuer. Entre le XVe siècle et le XVIIe siècle, les rois de France, d'Angleterre, et d'ailleurs parvenaient peu à peu à mettre les féodaux au pas. Puis vient un jour, au XVIIIe siècle, où le roi Louis XIV se sentit suffisamment fort pour contraindre les seigneurs de son royaume à venir lui faire leur cour à Versailles. Et à cette cour, un seigneur se devait d'être civil, bien élevé. Plus question pour lui de se laisser aller, comme ses ancêtres, à ses impulsions, à faire étalage de sa brutalité et de sa grossièreté. Il dut apprendre et pratiquer la retenue, le contrôle de soi. Puis cette « civilisation des mœurs » fut prise en exemple ailleurs, par les bourgeois, par les commerçants et par les paysans au cours d'un processus étalé sur les XVIIIe et XIXe siècles. Des nombres croissants de manuels consacrés aux bonnes manières étaient publiés. Dans ces ouvrages – et aussi dans de nombreux romans – les auteurs popularisaient les normes du savoir-vivre, de la bienséance, de la civilité. Ils apprenaient aux jeunes gens à bien se tenir à table, à se retenir d'être provocateurs ou arrogants ; à être polis, distingués, flagorneurs à la cour et dans les salons (Muchembled 1998).

Puis durant la même période, les écoles se multipliaient qui, non seulement disciplinaient et apprenaient les bonnes manières et le savoir-vivre aux écoliers, mais aussi la retenue et une orientation vers l'avenir (Pinker 2018). C'est surtout à partir du XVIIIe siècle qu'augmentent rapidement les nombres de citoyens alphabétisés et instruits. À Paris, au XVIIIe siècle, 86 % des hommes signent leur testament (Le Roy Ladurie dir. 1998). Et au siècle des Lumières, on compte, en Europe au moins 5 fois plus d'individus qui savent lire au XVIIIe siècle qu'à la fin du XVIIe siècle (Chaunu 1982). Parallèlement, avec la découverte de l'imprimerie, en 1450, les livres deviennent de plus en plus nombreux. C'est Eisner, en 2014, qui a calculé une forte corrélation négative entre les progressions en nombres de livres imprimés entre 1450 et 1800 et les taux d'homicide : chaque 10 % de plus de livres était associé à une réduction de 3,4 % des taux d'homicide. En apprenant la lecture, l'écriture, les mathématiques, les écoliers apprenaient par la même occasion à réfléchir, à calculer et à prendre le temps qu'il faut pour écrire un texte. Et dans la foulée, ils apprenaient à penser avant d'agir, à faire précéder leurs actions par un temps de réflexion. L'intelligence prit le pas sur l'impulsion. On anticipait, on se projetait dans l'avenir ; on pesait le pour et le contre. L'on ne réagissait plus impulsivement à la provocation : un contrôle de soi sous l'empire de la raison raisonnante.

Il n'est pas sans intérêt ici d'évoquer les démonstrations scientifiques contemporaines des rapports étroits entre le « *low self-control* » et la délinquance. Dans nombre de recherches portant sur des échantillons représentatifs de garçons de 14 à 18 ans, l'on mesurait, d'une part, l'absence de contrôle de soi et de contrôles familiaux et, d'autre part, la délinquance juvénile. Résultats : les garçons affligés par un faible contrôle de soi commettent un plus grand nombre de délits que les garçons ayant la force de caractère nécessaire pour contrôler leurs impulsions. Nous découvrons alors que l'autocontrôle dont parlait Elias explique aussi bien le déclin en longue durée de la violence que la non-délinquance durant l'adolescence (Hirschi 1969 ; Cusson 1983 et 2015 ; Gottfredson et Hirschi 1997).

Dans l'autre volet de l'explication, Elias, Eisner et Pinker s'entendent sur le fait qu'il faut un État fort pour dissuader les violents, et pour que ces derniers calculent qu'il est dans leur intérêt de se retenir de s'en prendre à autrui arme à la main. Reste à savoir comment, concrètement, les États s'y sont-ils pris pour produire cet effet ? Or qui dit dissuasion dit appareils ayant le pouvoir de punir : un système policier et un système judiciaire. Or

**Dans l'autre volet de l'explication, Elias, Eisner et Pinker s'entendent sur le fait qu'il faut un État fort pour dissuader les violents, et pour que ces derniers calculent qu'il est dans leur intérêt de se retenir de s'en prendre à autrui arme à la main.**

**L'évolution en longue durée décisive prit la forme d'une civilisation des mœurs au terme de laquelle les États européens devenus des États de droit offraient une meilleure justice tout en faisant prévaloir la norme de la maîtrise de soi.**

il se trouve que, durant les siècles de décroissance des taux d'homicide, les historiens constatent une montée en puissance de la police et de la justice. C'est ainsi que, dans le royaume de France, les nombres de tribunaux et de juges et autres magistrats sont en constante augmentation tout au long des XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : vers 1500, la France compte environ 5000 juges et autres « officiers de justice » ; vers 1550, le pays est passé du simple au double en un demi-siècle : 10 000 officiers et, sous Louis XIV, vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle : 50 000 (Le Roy Ladurie 1987). Au XVIII<sup>e</sup> siècle, on dénombre 1800 tribunaux ayant de juridictions variées : présidiaux, sénéchaussées, tribunaux de police, etc. (Garnot 2009). Et durant ces siècles, s'affirme de plus en plus fermement l'exigence de posséder un diplôme de droit pour les candidats à un office.

Du côté des services de police, c'est encore sous Louis XIV que l'on fait un grand pas en avant en matière de sécurité publique avec la création de la Lieutenance de police de Paris en 1667. Il s'agissait d'un organisme distinct de la justice. Un siècle plus tard, en 1788, toujours à Paris, on estime que la Lieutenance de police compte 6000 hommes auxquels les historiens ajoutent la Garde française et la Garde suisse qui patrouillaient les rues de Paris: environ 7000 hommes. Cette évolution quantitative s'accompagne de progrès qualitatifs. (Lebigre 1993 ; Gauvard 2005 ; Cusson 2015). Des magistrats et des policiers de mieux en mieux informés, expérimentés et formés en droit ont le souci de rendre une justice équitable, de moins en moins incertaine et de moins en moins cruelle. En effet, il faut savoir que durant le XVIII<sup>e</sup> siècle, les exécutions capitales étaient devenues exceptionnelles, étant écrasées par les quantités de peines modérées: amendes, compensations, mesures réparatrices, confiscations, amende honorable.

En conclusion, nous pouvons reprendre le propos tenu par Pinker en 2018 (p. 59) : l'évolution en longue durée décisive prit la forme d'une civilisation des mœurs au terme de laquelle les États européens devenus des États de droit offraient une meilleure justice tout en faisant prévaloir la norme de la maîtrise de soi. Et ce progrès en entraîna un autre: les taux d'homicide européenne furent réduits comme peau de chagrin durant cette évolution étalée sur six siècles.

### **L'enquête mondiale sur l'homicide : on cesse de tuer son prochain dans les nations où la police et la justice font leur travail**

À côté de la base de données historique sur l'homicide de Eisner, se trouve une autre base de données sur l'homicide, mais contemporaine celle-ci. C'est l'Enquête mondiale sur l'homicide. Avec cette recherche, nous passons de comparaisons sur le long terme à des comparaisons dans l'espace : dans les pays du monde au XXI<sup>e</sup> siècle. Or il se trouve que les conclusions auxquelles on arrive avec ces données contemporaines convergent et complètent celles d'Eisner et Pinker.

Depuis 2010, Marc Ouimet et ses collaborateurs de l'Université de Montréal travaillent à la constitution d'une base de données permettant de mesurer les rapports statistiques entre des variables nationales susceptibles d'expliquer la criminalité, en particulier, les contrôles sociaux formels, d'une part et, de l'autre côté, les taux d'homicide de la quasi-totalité des pays du monde soigneusement calculés par l'UNODC (United Office on Drugs and Crime). Cette Enquête mondiale sur l'homicide compare les taux, non plus dans le temps, mais dans l'espace; non pas au cours de la longue histoire européenne, mais parmi toutes les nations contemporaines de plus de 5 millions d'habitants : 146 pays (Ouimet, 2011 et 2016 ; Ouimet et Cusson 2012).

Une première constatation saute aux yeux : de nos jours, l'ampleur des variations des taux d'homicide nationaux est considérable. À l'extrémité supérieure, nous trouvons des pays dont les taux d'homicide atteignent des sommets de plus de 40 par 100 000 habitants. On les trouve principalement en Amérique latine, notamment, au Honduras (82 par 100

000), Salvador (66), Venezuela (49), Brésil (23). À l'extrémité inférieure de la distribution, nous trouvons des taux d'homicide tournant autour de 1 ou 2 par 100 000 habitants: par exemple, la France (1,4) le Japon (0,5), la Suisse (0,7), les Pays-Bas (1,1), le Canada (1,8). Or il apparaît, nous le verrons, que dans certains pays, les citoyens ainsi que les institutions policières, juridiques et politiques réussissent fort bien à empêcher les citoyens de s'entre-tuer, alors que dans d'autres pays, les contrôles sociaux formels échouent lamentablement.

L'Enquête mondiale sur l'homicide pose comme hypothèse que les taux d'homicide ont tendance à grimper ou à baisser sous l'influence de trois groupes de variables.

Premièrement, les homicides montent sous la pression des « *activateurs de la violence* », lesquels s'opérationnalisent par la présence de conflits armés au sein d'une nation, par la prolifération des armes à feu, un puissant crime organisé et la peur du crime.

Deuxièmement, on conjecture que ces mêmes taux d'homicide seront maintenus à la baisse dans les pays dans lesquels on trouve des *contrôles sociaux formels de qualité*, avec des systèmes de justice et de police fonctionnels, incluant des juges et des policiers intègres, non corrompus, appréciés par la population et qui respectent la règle de droit.

Troisièmement, le modèle inclut deux variables économiques et une variable démographique qui poussent les fréquences d'homicides, vers le haut : l'inégalité économique, la pauvreté et une population relativement jeune.

Pour mesurer ces trois ensembles de variables indépendantes, Ouimet et ses assistants recueillent des estimations recueillies auprès de 1176 experts locaux provenant des 146 pays de l'échantillon. Ces experts étaient des magistrats, des cadres supérieurs de la police, des criminologues et autres personnes généralement bien informées sur les problèmes criminels, sur la justice et la police dans leur pays. À ces experts, l'on a posé une série de questions, d'abord sur la qualité des services de police et de justice:

- 1/ La population de votre pays est-elle généralement satisfaite des services de police ?
- 2/ Quelle est la probabilité que les homicides soient rapportés à la police de votre pays ? 3/ Quelle est la probabilité qu'un suspect soit accusé puis condamné?
- 4/ Quelle est la probabilité que les gens aient à payer un pot-de-vin à des policiers?
- 5/ Les policiers servent-ils davantage les intérêts du pouvoir que ceux des citoyens ?
- 6/ Les policiers sont-ils intimidés par des organisations criminelles ?
- 7/ Trouve-t-on dans votre pays des zones de non-droit où les policiers sont pratiquement absents ?
- 8/ Les magistrats du pays sont-ils corrompus ou exposés aux pressions indues des pouvoirs en place?
- 9/ Les accusés profitent-ils d'un procès juste et équitable ?
- 10/ Vos tribunaux criminels semblent-ils donner satisfaction?

Le 2<sup>e</sup> groupe de questions portait sur les « activateurs de la violence » :

- 1/ Votre pays a-t-il connu récemment un épisode de guerre civile ou de troubles graves?
- 2/ Quelle est le pourcentage des ménages qui possèdent une arme à feu dans votre pays ou qui ont une arme dans leur véhicule ?
- 3/ Trouve-t-on, dans votre pays, des organisations criminelles qui se livrent au trafic de drogue ?

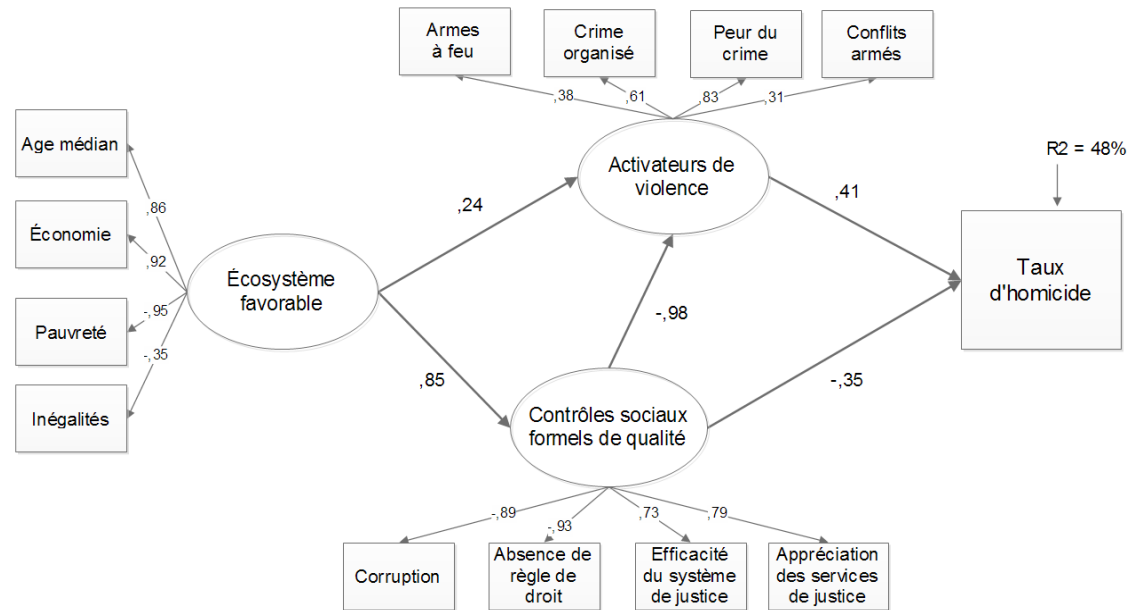
**Or il apparaît, nous le verrons, que dans certains pays, les citoyens ainsi que les institutions policières, juridiques et politiques réussissent fort bien à empêcher les citoyens de s'entre-tuer, alors que dans d'autres pays, les contrôles sociaux formels échouent lamentablement.**

4/ Les hommes et les femmes ont-ils peur de marcher dans les rues de leur quartier le soir?

L'ensemble de ces variables ont fait l'objet d'un traitement statistique : l'analyse par équations structurelles ou analyse de cheminement de causalité. La figure 1 présente les corrélations entre les variables obtenues grâce à cette analyse.

**Figure 1: Équations structurelles appliquées au taux d'homicide du monde en 2013 (Ouimet 2016)**

Cette corrélation peut être interprétée comme une démonstration de l'efficacité préventive et dissuasive des services policiers et judiciaires d'une nation.



Soulignons d'abord la force des corrélations qui montrent que les dimensions du modèle sont très influencées les unes par les autres. En effet, des corrélations de l'ordre de 0.30 ou 0.40 sont remarquablement fortes et elle se retrouvent que rarement dans les recherches en sciences sociales.

Parmi les deux variables synthétiques qui influencent directement les taux d'homicide, nous trouvons une corrélation de +0.41 s'agissant du rapport entre la variable « activateurs de la violence » et les taux d'homicides. Cette relation très significative n'est pas pour surprendre : il va de soi que les taux d'homicide seront fort élevés dans les pays secoués par les conflits armés, où l'on a l'habitude de porter une arme, où sévissent de nombreuses organisations criminelles et quand la peur est généralisée. La prolifération des armes et des bandes diffuse la peur dans la population qui s'arme et pratique l'autodéfense.

Le fait décisif pour notre propos c'est que les « contrôles sociaux formels de qualité » sont reliés par des rapports de corrélation négative (-.35) avec les homicides. Ce qui veut dire que les taux d'homicide ont systématiquement tendance à être faibles dans les pays où les policiers et les juges sont indépendants et intègres, où règne la règle de droit et où la population paraît satisfaite de ses services de police et de sa justice. Cette corrélation peut être interprétée comme une démonstration de l'efficacité préventive et dissuasive des services policiers et judiciaires d'une nation. Quand une bonne police fonctionne de pair avec une justice reconnue comme intègre et indépendante, les violences criminelles très graves ont tendance à se faire rares. (Sur les travaux contemporains portant sur l'efficacité de la dissuasion voir : Nagin 2013 et Cusson 2010 a et b). Notons aussi une corrélation négative parfaite de -.98 démontrant que les fréquences des « activateurs de la violence » varient en raison inverse de la « qualité des contrôles sociaux formels ». Dans les pays où les bandes armées font la loi, terrorisant les citoyens, les magistrats et



les policiers, les contrôles sociaux formels sont paralysés. En d'autres termes, dans un État où les affrontements entre groupes armés sévissent et sèment la terreur, les institutions policières et judiciaires cessent de fonctionner normalement et ont même tendance à être mobilisées par les factions en guerre les unes avec les autres. Par ailleurs, la relation statistique va sans doute dans l'autre sens: quand les contrôles sociaux formels tombent en panne, la voie est libre pour les groupes de criminels armés et les particuliers vivent dans un tel état de peur qu'ils ne sortent jamais sans une arme pour se protéger et pour riposter à un agresseur éventuel.

Dans la figure de Ouimet, nous constatons que trois variables exercent une influence indirecte sur les taux d'homicide. Il s'agit des variables économiques (inégalités et pauvreté) et de la variable démographique (la relative jeunesse de la population). L'inégalité et la pauvreté poussent les jeunes à la marginalité, les conduisent à s'engager dans des bandes armées et à se révolter contre leur situation économique ; ce qui se constate par la corrélation de 0.24 entre l'écosystème économique et les activateurs de la violence. Par ailleurs, la corrélation très forte de 0.85 entre ces variables appelées « l'écosystème favorable » et les « contrôles sociaux formels de qualité » se comprend aisément. Dans les pays pauvres et inégalitaires, les pouvoirs publics ne disposent pas des ressources nécessaires pour financer convenablement leurs services de police et leurs systèmes de justice, lesquels se trouvent en sous-effectif, sous-financés et vulnérables à la corruption.

**Dans les pays pauvres et inégalitaires, les pouvoirs publics ne disposent pas des ressources nécessaires pour financer convenablement leurs services de police et leurs systèmes de justice, lesquels se trouvent en sous-effectif, sous-financés et vulnérables à la corruption.**

## Conclusion

Si nous confrontons ces résultats obtenus par l'Enquête mondiale sur l'homicide avec ceux de l'*History of Homicide Database*, nous constatons qu'ils se rejoignent et se complètent sur trois points importants.

Premièrement, les résultats des deux équipes de chercheurs convergent sur le fait que, chez les peuples et durant les siècles dans lesquels des services de sécurité et de justice réussissent à maintenir les probabilités d'élucidation à des niveaux élevés et donnent satisfaction à la population, les taux d'homicide se maintiennent à des niveaux très bas.

Deuxièmement, durant les époques et dans les pays dans lesquels les juges sont reconnus comme intègres, équitables et indépendants, les taux d'homicide se maintiennent à des niveaux significativement bas.

Troisièmement, durant les époques et dans les pays où la police est aux abonnés absents et se révèle incapable de faire prévaloir la certitude de la peine et où la magistrature ne rend pas une bonne justice, on tue son prochain plus souvent que durant les époques et dans les pays où les services de police sont fonctionnels, les niveaux d'élucidation des enquêtes sont élevés et où les accusés sont jugés équitablement. Ce constat vaut aussi bien dans les comparaisons internationales que dans les comparaisons pluriséculaires.

Ces deux corpus de recherches sont complémentaires tout en insistant sur des points différents. L'explication mise de l'avant à partir la base de données historique d'Eisner insiste sur les effets criminogènes de l'absence de contrôle de soi et l'insuffisance des contrôles sociaux informels. Pour sa part, l'Enquête mondiale de Ouimet rend compte des crimes de sang, principalement par l'incertitude et l'iniquité des contrôles sociaux formels (police et justice) qui n'inspirent aucune confiance aux citoyens et se révèlent impuissants devant les membres de gangs et les auteurs de troubles civils.

Une synthèse des résultats obtenus par ces deux enquêtes se lirait comme suit. Une condition préalable d'un faible niveau de violence létale, c'est la paix civile. À son tour, la condition de cette paix civile, c'est une économie officielle saine et un accès ouvert

**Enfin, pour que les citoyens d'un pays soient pacifiques et respectueux de la vie d'autrui, cela prend une éducation à la civilité et au contrôle de soi inculquée dans les écoles et les familles dans lesquelles la jeunesse apprend à discipliner son impulsivité et son penchant à la violence.**

pour les jeunes à un emploi honnête. Sinon la jeunesse, voyant son avenir bouché, se tournera vers le marché noir, notamment le marché de la drogue, au sein duquel la violence est inévitable.

Quand ces deux conditions sont acquises, à savoir la paix civile et une économie saine, les fréquences d'homicides – aussi bien dans le temps que dans l'espace – sont maintenues à des niveaux très bas grâce à un État dissuasif ayant un personnel policier qui donne satisfaction parce qu'il élucide des pourcentages élevés de crimes. Un faible niveau de violence grave exige aussi une justice indépendante, équitable et intègre qui, de concert avec les forces de l'ordre, dissuade les criminels organisés et les individus portés à la violence. Enfin, pour que les citoyens d'un pays soient pacifiques et respectueux de la vie d'autrui, cela prend une éducation à la civilité et au contrôle de soi inculquée dans les écoles et les familles dans lesquelles la jeunesse apprend à discipliner son impulsivité et son penchant à la violence.

### Bibliographie

- Beattie, J. M. 1974, *The Pattern of Crime in England, 1660-1800. Past and Present.* 62 47 – 95.
- Becker, M. 1976, *Changing Patterns of Violence and Justice In Fourteenth- and Fifteenth-Century Florence, Comparative Studies in Society and History* v. 18, n.3, pp. 281-296.
- Chaunu, P. 1982. *La Civilisation de l'Europe des lumières.* Paris : Flammarion.
- Cockburn, J. S. 1977, *The Nature and Incidence of Crime in England 1559 – 1625.* In Cockburn, J. S. ed, *Crime in England 1559 – 1625.* London: Methuen.
- Cusson, M. 1983. *Le contrôle social du crime.* Paris : PUF.
- Cusson, M. 2010. *Dissuasion, justice et communication pénale. Institut pour la justice. Études et analyses.* n.9. [publications@institutpourlajustice.com](mailto:publications@institutpourlajustice.com)
- Cusson, M. 2010b. *L'Art de la sécurité, les enseignements de l'histoire et de la criminologie.* Montréal, Hurtubise.
- Cusson, M. 2015. *Les homicides.* Montréal : Hurtubise.
- Eisner, E. 2003. *Long-Term Historical Trends in Violent Crime.* In Tonry, M. dir. *Crime and Justice: An Annual Review of Research*, vol. 30, p. 83-142. Chicago: The University of Chicago Press.
- Eisner, E. 2014. *From Swords to Words Does Macro-Level Change in Self-Control Predict Long-Term Variations in Level of Homicide ?.* In Tonry, M. dir. *Crime and Justice: An Annual Review of Research*, vol. 43, p. 65-134. Chicago: The University of Chicago Press.
- Elias, N. 1939. *La civilisation des mœurs.* Paris : Pluriel Livre de poche.
- Garnot, B. 2009. *Histoire de la justice. France, XVIe - XXIe* Paris : Gallimard.
- Goldstein, H. 1990. *Problem-Oriented Policing.* New York : McGraw-Hill.
- Gottfredson, M.R.; Hirschi, T. 1990. *A General Theory of Crime,* Stanford, CA., Stanford University Press.

Gurr, T.R. 1981. «Historical Trends in Violent Crime : A Critical Review of the Evidence», in Tonry, M. and Morris, N. (eds). *Crime and Justice : An Annual Review of Research* : vol. 3, p. 295-353.

Hammer, C.1978. Patterns of Homicides in Medieval University Town XlVe Oxford. *Past and Present*. 78:3 – 23.

Hanawalt, B. A. 1979. *Crime and Conflict in English Communities 1300-1348*. Cambridge, Mass.: Harvard University Press.

Hirschi, T. 1969. *Causes of Delinquency*. Berkeley : University of California Press.

Le Roy Ladurie, dir. 1998. *La Ville des temps modernes*. Paris : le Seuil.

Le Roy Ladurie. E. 1987. *L'État Royal 1460-1610*. Paris : Hachette.

Muchembled, R. 1998. *La Société policée*. Paris : le Seuil.

Nagin, D. 2013. Deterrence in the Twenty-First Century, In Tonry, M. (dir.) *Crime and Justice: A Review of Research*. Vol. 42. *Crime and Justice in America, 1975-2025*. Chicago, University of Chicago Press.

Ouimet, M. 2011. Un monde d'homicides. *Champ pénal*. V . 8

Ouimet, M. 2013. L'homicide à travers le monde. In Cusson, M. ; Guay, S. ; Proulx, J. ; Cortoni, F. *Traité des violences criminelles*. Montréal: Hurtubise.

Ouimet, M. 2016. La théorie dynamique de la violence criminelle : Résultats de l'Enquête mondiale sur l'homicide. *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*. VolLXIX N. 2. P.131-146.

Ouimet, M. et Cusson, M. 2012. Introduction : une enquête mondiale sur l'homicide. *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*. VolumeLXV. N.2. p. 139-136.

Pinker, S. 2011. *The Better Angels of our Nature*. New York: Viking.

Pinker, S. 2018. *Le triomphe des Lumières*. Paris : Les arènes.

Ruggiero, G. 1980. *Violence in Early Renaissance Venice*. New Brunswick: Rutgers University Press.